

COÛT DE LA COTISATION SELON LA DATE D'OBTENTION DU PERMIS ET LA SITUATION DU CANDIDAT

Physiothérapeute

DATE D'OBTENTION DU PERMIS	SITUATION DU CANDIDAT	COTISATION	FONDS DE RECHERCHE CLINIQUE EN PHYSIOTHÉRAPIE	ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE (TAXES NON APPLICABLES)	CONTRIBUTION OBLIGATOIRE AU FINANCEMENT DE L'OFFICE DES PROFESSIONS (TAXES NON APPLICABLES)	TPS (5 %)	TVQ (9,975%)	MONTANT TOTAL
Avril, mai, et juin 2026	Membre régulier qui exercera en milieu privé ou en milieu privé et public ou sans emploi	591,32 \$	15,00 \$	65,40 \$	37,60 \$	30,32 \$	60,48 \$	800,12 \$
	Membre régulier qui exercera uniquement en milieu public avec assurance de l'Ordre	591,32 \$	15,00 \$	11,99 \$	37,60 \$	30,32 \$	60,48 \$	746,71 \$
Juillet 2026	Membre régulier qui exercera en milieu privé ou en milieu privé et public ou sans emploi	443,52 \$	15,00 \$	65,40 \$	37,60 \$	22,93 \$	45,74 \$	630,19 \$
	Membre régulier qui exercera uniquement en milieu public avec assurance de l'Ordre	443,52 \$	15,00 \$	11,99 \$	37,60 \$	22,93 \$	45,74 \$	576,78 \$

COÛT DE LA COTISATION SELON LA DATE D'OBTENTION DU PERMIS ET LA SITUATION DU CANDIDAT

Physiothérapeute

DATE D'OBTENTION DU PERMIS	SITUATION DU CANDIDAT	COTISATION	FONDS DE RECHERCHE CLINIQUE EN PHYSIOTHÉRAPIE	ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE (TAXES NON APPLICABLES)	CONTRIBUTION OBLIGATOIRE AU FINANCEMENT DE L'OFFICE DES PROFESSIONS (TAXES NON APPLICABLES)	TPS (5 %)	TVQ (9,975%)	MONTANT TOTAL
Août 2026	Membre régulier qui exercera en milieu privé ou en milieu privé et public ou sans emploi	394,24 \$	15,00 \$	65,40 \$	37,60 \$	20,46 \$	40,82 \$	573,52 \$
	Membre régulier qui exercera uniquement en milieu public avec assurance de l'Ordre	394,24 \$	15,00 \$	11,99 \$	37,60 \$	20,46 \$	40,82 \$	520,11 \$
Septembre 2026	Membre régulier qui exercera en milieu privé ou en milieu privé et public ou sans emploi	344,96 \$	15,00 \$	65,40 \$	37,60 \$	18,00 \$	35,91 \$	516,87 \$
	Membre régulier qui exercera uniquement en milieu public avec assurance de l'Ordre	344,96 \$	15,00 \$	11,99 \$	37,60 \$	18,00 \$	35,91 \$	463,46 \$

COÛT DE LA COTISATION SELON LA DATE D'OBTENTION DU PERMIS ET LA SITUATION DU CANDIDAT

Physiothérapeute

DATE D'OBTENTION DU PERMIS	SITUATION DU CANDIDAT	COTISATION	FONDS DE RECHERCHE CLINIQUE EN PHYSIOTHÉRAPIE	ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE (TAXES NON APPLICABLES)	CONTRIBUTION OBLIGATOIRE AU FINANCEMENT DE L'OFFICE DES PROFESSIONS (TAXES NON APPLICABLES)	TPS (5 %)	TVQ (9,975%)	MONTANT TOTAL
Octobre 2026	Membre régulier qui exercera en milieu privé ou en milieu privé et public ou sans emploi	295,68 \$	15,00 \$	65,40 \$	37,60 \$	15,53 \$	30,99 \$	460,20 \$
	Membre régulier qui exercera uniquement en milieu public avec assurance de l'Ordre	295,68 \$	15,00 \$	11,99 \$	37,60 \$	15,53 \$	30,99 \$	406,79 \$
Novembre 2026	Membre régulier qui exercera en milieu privé ou en milieu privé et public ou sans emploi	246,40 \$	15,00 \$	65,40 \$	37,60 \$	13,07 \$	26,08 \$	403,55 \$
	Membre régulier qui exercera uniquement en milieu public avec assurance de l'Ordre	246,40 \$	15,00 \$	11,99 \$	37,60 \$	13,07 \$	26,08 \$	350,14 \$

COÛT DE LA COTISATION SELON LA DATE D'OBTENTION DU PERMIS ET LA SITUATION DU CANDIDAT

Physiothérapeute

DATE D'OBTENTION DU PERMIS	SITUATION DU CANDIDAT	COTISATION	FONDS DE RECHERCHE CLINIQUE EN PHYSIOTHÉRAPIE	ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE (TAXES NON APPLICABLES)	CONTRIBUTION OBLIGATOIRE AU FINANCEMENT DE L'OFFICE DES PROFESSIONS (TAXES NON APPLICABLES)	TPS (5 %)	TVQ (9,975%)	MONTANT TOTAL
Décembre 2026	Membre régulier qui exercera en milieu privé ou en milieu privé et public ou sans emploi	197,12 \$	15,00 \$	65,40 \$	37,60 \$	10,61 \$	21,16 \$	346,89 \$
	Membre régulier qui exercera uniquement en milieu public avec assurance de l'Ordre	197,12 \$	15,00 \$	11,99 \$	37,60 \$	10,61 \$	21,16 \$	293,48 \$
Janvier 2027	Membre régulier qui exercera en milieu privé ou en milieu privé et public ou sans emploi	147,84 \$	15,00 \$	*65,99 \$	37,60 \$	8,14 \$	16,24 \$	290,81 \$
	Membre régulier qui exercera uniquement en milieu public avec assurance de l'Ordre	147,84 \$	15,00 \$	*12,10 \$	37,60 \$	8,14 \$	16,24 \$	236,92 \$

COÛT DE LA COTISATION SELON LA DATE D'OBTENTION DU PERMIS ET LA SITUATION DU CANDIDAT

Physiothérapeute

DATE D'OBTENTION DU PERMIS	SITUATION DU CANDIDAT	COTISATION	FONDS DE RECHERCHE CLINIQUE EN PHYSIOTHÉRAPIE	ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE (TAXES NON APPLICABLES)	CONTRIBUTION OBLIGATOIRE AU FINANCEMENT DE L'OFFICE DES PROFESSIONS (TAXES NON APPLICABLES)	TPS (5 %)	TVQ (9,975%)	MONTANT TOTAL
Février 2027**	Membre régulier qui exercera en milieu privé ou en milieu privé et public ou sans emploi	98,56 \$	15,00 \$	*65,99 \$	37,60 \$	5,68 \$	11,33 \$	234,16 \$
	Membre régulier qui exercera uniquement en milieu public avec assurance de l'Ordre	98,56 \$	15,00 \$	*12,10 \$	37,60 \$	5,68 \$	11,33 \$	180,27 \$
Mars 2027**	Membre régulier qui exercera en milieu privé ou en milieu privé et public ou sans emploi	49,28 \$	15,00 \$	*65,99 \$	37,60 \$	3,21 \$	6,41 \$	177,49 \$
	Membre régulier qui exercera uniquement en milieu public avec assurance de l'Ordre	49,28 \$	15,00 \$	*12,10 \$	37,60 \$	3,21 \$	6,41 \$	123,60 \$

****Le candidat qui obtient un permis en février ou mars, doivent prévoir que son permis sera valide pour une très courte période, soit, jusqu'au 31 mars et qu'il devra procéder au renouvellement de son inscription pour la prochaine année, au plus tard le 31 mars.**